Précis historique du collège royal de la ville de Thonon

Numéro d'inventaire : 2018.3.486
Type de document : manuscrit, tapuscrit
Période de création : 1er quart 19e siècle
Date de création : 1825
Inscriptions :
• inscription : Doc 5 p. 2 Piceard
Matériau(x) et technique(s) : papier
Description : Deux feuillets ms. encre noire. Papier ligné et marge au crayon. Le premier feuillet contient une feuille double imprimée sur les deux premières pages, intitulée "Pensionnat de la ville de Thonon".
Mesures : hauteur : 36,4 cm
largeur : 27,7 cm (dimensions fermées)
largeur : 51,7 cm
Mots-clés : Monographies / Enseignement post-élémentaire et secondaire général
Lieu(x) de création : Thonon-les-Bains
Historique : Provenance: Centre d'Étude et de Recherche en Histoire de l'Éducation (Saint-Brieuc, Côtes d'Armor).
Autres descriptions : Langue : français
Nombre de pages : 6 + 8 p.
Commentaire pagination : le premier feuillet compte en réalité 10 p. + 2 p. de la feuille imprimée.

Doct. L. E. Piccard

Precis historique
Du collége Royal de la ville
De Thonon.

Ce Collége qui dès un tems immemorial existe dans la capitale du Duché de Chablais où il ne cesse de répandre ses lumieres et ses progrès! à déja merité la glorieuse Estime des Souverains Pontifes clement 8 et Paul 5 qui l'ont honoré de divers Privileges, comme se voit par leurs Bules du 3. 7bre 1599 et 19 Juillet 1606!

Des faveurs si précieuses furent le presage assuré de la prosperité et accroissement d'un établissement aussi précieux et aussi necessaire au bien public.

Cet enseignement (peut-être encor prés de sa naissance) paraissait demander un dégré de perfection.

Cet ouvrage était réservé aux faveurs d'un grand Prince! S. A. S. Charles Emmanuel Ier fut ce Prince cheri qui y porta sa main bienfaisante et paternelle! Car dès aussitôt que par lettres Patentes du dernier Juillet 1601 il en établi le Corps de la Ste Maison et que par celles du 19. Xbre 1603 ses constitutions furent en vigueur, il mit cette instruction sous la direction spéciale du dit Corps, ou il acquit encor un Degré d'accroissement et de connaissances! et voulu qu'elle fut nommée le Collége de la Ste Maison.

Ce collége qui semblable à la renommée, acquerait de nouvelles forces en marchant, devait par consequent (comme elle) élever un jour sa tête jusqu'aux nues! Vires acquirit eundo et caput inter nubila condit.

L'époque de cette elevation complette se manifesta le 12 avril 1616 jour auquel du consentement et sous l'authorisation de ce grand et vertueux Prince en lieu l'union des clercs Reguliers de St. Paul vulgairement appellés Barnabites audit Corps, ainsi que se voit dans l'acte stipulé ledit jour dans le Palais du Marquis de Lullin par les notaires Rolaz et Gentaz ou S. A. fut representée par noble claude Marin avocat fiscal en chablais, en l'assistance de Monseigr l'Eveque de Geneve, de Monseigneur Vespasien de Gribaldy –